

Il y a 150 ans le 23 juillet 1873, Gustave Courbet quittait Ornans pour la Suisse ; l'Exil.

Le 12 avril 1871, à Paris, un décret du Conseil de de la Commune a décidé de démolir la colonne Vendôme :

« La Commune de Paris, Considérant que la colonne impériale de la place Vendôme est un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente des vainqueurs aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la république française, la fraternité.

DECRETE :

Article unique. La colonne de la place Vendôme sera démolie. Paris, le 12 avril 1871. » (Parution au J.O. le 13 avril)

Quelques mois plutôt, à peine la République proclamée et venant d'être nommé président de la Commission artistique afin de veiller à la protection des musées et des œuvres d'art, le 14 septembre 1870, Gustave COURBET avait adressé une pétition au Gouvernement de Défense Nationale lui demandant de l'autoriser « à déboulonner la colonne, ou qu'il veuille bien lui-même en prendre l'initiative, en chargeant de ce soin l'administration du Musée d'artillerie, et en faisant transporter les matériaux à l'hôtel de la Monnaie ».

Déboulonner la colonne et non l'abattre ? La nuance est-elle de taille ?

Déjà, le 29 octobre 1870, dans une lettre aux artistes allemands, lue à l'Athénée, Gustave Courbet proposa l'idée d'ériger un nouveau monument à la gloire des peuples allemands et français à jamais fédérés.

Le 16 avril 1871, Courbet est élu membre de la Commune, il est nommé délégué aux Beaux-Arts. Il prend part à toutes les délibérations où il tente vainement de jouer un rôle de modérateur.

Le 27 avril 1871, Gustave Courbet demande l'exécution du décret du 12 avril, en précisant : « *On pourrait peut-être laisser subsister le soubassement de ce monument dont les bas-reliefs ont trait à l'histoire de la République ; on remplacerait la colonne par un génie représentant la révolution du 18 mars* ».

Extrait du journal « *Le mot d'Ordre* » en date du jeudi 18 mai 1871

.... Trois heures.

Un citoyen, monté sur la colonne, agite un drapeau tricolore, sans doute pour indiquer que la chute de la colonne doit entraîner celle du drapeau en tout cas, c'est un signal. La musique du 190e bataillon exécute la Marseillaise, à laquelle succède le champ du départ exécuté par la musique du 172e bataillon....

.... Les canons braqués sur la rue de la Paix sont retirés, et, par mesure de précaution, on a enlevé le milieu de la barricade construite en pavé. Quelques membres de la commune vont prendre place sur le balcon du ministre de la Justice.

Trois heures et demie.

Le clairon sonne. Les ouvriers descendent de l'échafaudage, on fait éloigner tout le monde. Chacun se range autour de la place.

On manœuvre le cabestan. Les 3 câbles se tendent et se rejoignent, on observe d'un œil avide et anxieux. Tantôt les regards se portent alternativement sur la partie sciée tantôt sur la statue. Un nuage blanc passe, et, dans sa marche, on croit voir tomber la colonne...

... Tout à coup un fort craquement se fait entendre.

Grande rumeur dans la foule. Est-ce la colonne qui cède ? Point ! C'est un cabestan qui casse en renversant 5 ou 6 travailleurs attelés aux moulinets. Heureusement, il n'y a pas d'accident...

... Quatre heures et demie.

On a de nouveaux cordages. Tous ces préparatifs demandent du temps.

Le travail poussé aussi loin que possible, les ouvriers descendent. Le clairon avertit de s'éloigner. À cinq heures un quart les cabestans recommencent à fonctionner. La tension des câbles s'opère lentement. Il est cinq heures trente, la tension est immense. Chacun est haletant.

Un cri, étranglé par la peur d'un accident dont il est impossible de mesurer l'étendue, par toutes les bouches. La colonne s'ébranle. Un silence d'épouvante se fait dans la foule anxieuse.

Puis, après avoir oscillé un instant sur sa base, cette masse de bronze et de granit tombe sur le lit qui lui a été préparé. Un bruit sourd se mêle au craquement des fascines ; des nuages de poussière s'élèvent dans les airs...

... Les fascines le fumier ont été chassés de chaque côté à plus de dix mètres. La statue a un bras cassé et la tête séparée du tronc.

En 2 minutes, le drapeau rouge est arboré sur le piédestal qui est resté debout. Un sergent escalade le soubassement de l'ex édifice et prononce un discours. Il est interrompu par la foule, qui désire écouter le général Bergeret, monter sur les débris de la colonne brisée. Le général est applaudi à tout rompre...

... La colonne a vécu.

Que fait Gustave Courbet dans les jours qui ont suivi cette démolition ? Où est-il pendant et après la *semaine sanglante*, période la plus meurtrière de la guerre civile de 1871 et épisode final de la Commune de Paris ?

Gustave COURBET n'était pas au mieux de sa forme d'autant plus qu'il recevait de nombreuses lettres dont certaines anonymes, injurieuses, le menaçant parfois de mort ou « de toutes les foudres de l'univers », si la colonne tombait.

Ainsi ce monument érigé avec le bronze des canons pris à l'ennemi, symbole de tant de sang versé et de gloire à l'empereur, est tombé le 16 mai 1871 à dix-sept heures vingt-six, devant une foule énorme venue pour assister à l'exécution de cette fausse et odieuse gloire, condamnée par l'histoire.

« Rien n'a tremblé ; il n'y a eu ni bruit ni secousse ; ce pieu colossal, scié au pied, s'est abattu sur son lit de fumier faisant craquer son écorce de métal, dont les morceaux se sont dispersés et enterrés là comme des feuilles mortes » (cité dans *Le Cri du Peuple* du 18 mai 1871).

Le dimanche 21 mai, Gustave Courbet est à l'Hôtel de Ville, il est assesseur de la dernière séance de la Commune. Les troupes versaillaises entrent dans Paris ce même après-midi.

Le mardi, se souvint Jules Vallès, on demande de ses nouvelles chez Laveur, une « pension » où il a ses habitudes.

« Il est venu tout à l'heure pour réclamer sa canne à pêche »

Dans son édition du 30 mai 1871, le Figaro cite : *« Courbet, dit-on, a été tué dans une armoire au ministère de la marine »*.

Le même journal, le lendemain, fait une liste de supplices à lui appliquer (au cas où l'information précédente soit fausse, sans doute) : *« Mettre Courbet simplement à la place du héros de bronze qu'il a fait tomber au milieu du fumier et des membres de la Commune, et lui donner ainsi une position plus élevée encore que celle que son orgueil lui avait promise »*.

Le 1er juin, le même journal cite un de ses confrères, le *Journal de Paris* :

« Pris dans les premiers jours de la semaine, il [Courbet] avait été emmené à Versailles en même temps qu'un certain nombre d'insurgés de rang inférieur.

M. Gustave Courbet, on le sait, était très gros; fatigué, épuisé déjà avant de se mettre en route, il n'avait pu faire le chemin qu'avec la plus grande difficulté. Arrivé à Satory, il voulut à toute force qu'on lui donnât à boire ; il avait chaud. Il résulta de cette imprudence une sorte d'apoplexie qui l'emporta au bout de quelques heures ».

Courbet serait donc mort ! Et il serait seul responsable de sa propre mort !

Le 3 juin, la Liberté affirme : « Le peintre de **La Vague** est passé dans les rangs des Bavarois campés à Charenton, et qui doivent l'avoir maintenant remis aux autorités françaises ». (Le roi Louis II de Bavière lui avait décerné en 1869 la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Michel).

La Commune est vaincue le 28 mai.

Courbet était bel et bien recherché. Tour à tour hébergé chez une « dame » rue de la Chaussée d'Antin, des perquisitions ont même eut lieu chez sa « cousine », rue du Saumon.

C'est finalement le 7 juin 1871 que l'inspecteur Dominique Vauchelet finit par arrêter Gustave Courbet, 12 rue Saint-Gilles, chez Lecomte, un de ses amis, fabricant d'instruments de musique. Gustave Courbet a rasé sa célèbre barbe pour ne pas être reconnu, mais ce sera insuffisant. Il est enfermé à Mazas. Dès son arrestation, il proteste qu'il n'est en rien associé à aucun excès. Le 21 juillet, il est conduit à Versailles. A l'annonce de son arrestation, sa mère meurt de chagrin. Quand il comparait devant le conseil de guerre, on voit un Courbet voûté, vieilli, abattu. A toutes les accusations, il répond qu'il est entré à la Commune en pacificateur, plutôt en artiste qu'en homme politique. Le 2 septembre, il est condamné à six mois de prison, 500 francs d'amende et aux dépens du procès... Il est emprisonné à Sainte-Pélagie.



À peine libéré, Gustave Courbet s'installe à Neuilly. Il espère que l'oubli se fera autour de son aventure politique et qu'il pourra se consacrer à l'art. Il envoie au salon de 1872 le tableau la dame de Munich et fruits et fleurs qui la peint à Sainte-Pélagie. Mais le jury présidé par Meissonier, considère que : « Gustave Courbet doit être mort pour nous ».

La discussion sur la reconstruction de la colonne Vendôme est introduite par le parti réactionnaire. Courbet fut tenu de payer la reconstruction du monument qu'il avait fait abattre. L'affaire vient donc en civil et Gustave Courbet est condamné à rembourser à l'état la somme de 323 000 francs payables par annuité de 10 000 francs. (En 2003, le journal Le Monde estimait cette somme équivalente à env.

800 000 euros). Ainsi, Gustave Courbet se voyait travailler jusqu'à sa mort pour indemniser le fisc et, des saisies furent opérés chez les marchands de tableaux.

Découragé, les échéances approchant il sait que c'est la prison qui lui sera réservé. Il rentre au pays et organise son départ pour la Suisse. **Le 22 juillet 1873, il y a donc 150 ans**, Gustave Courbet quitte Maisières avec son ami Ordinaire (et Ornans) et se rend dans un premier temps à La Vrigne, chez son cousin Fernier. Son amie Lydie Joliclerc viendra les chercher le lendemain 23 juillet en voiture fermée. Ils rejoindront la Suisse en passant par Pontarlier et passeront la frontière aux Verrières. Courbet rejoindra Fleurier, dans le Val de Travers où il passera quelques semaines avant de rejoindre Vevey et les bords du lac Léman.

Par mesure de précaution, il avait annoncé à qui voulait l'entendre qu'il partait à Vichy se faire soigner sa maladie de foie et son hydropisie. En Suisse, il se fit adresser ses courriers au nom de M. Ordinaire à Fleurier - Poste restante.

Dès le 1^{er} août, Courbet sut qu'il avait eu raison de quitter Paris et la France : il était définitivement expulsé !

Ce fut le début de l'exil qui le conduisit jusqu'à la Tour de Peilz.

Annexe

Maxime Vuillaume¹ rencontre Gustave COURBET en mai 1875 à La Tour de Peilz. Il cite, dans « Mes cahiers rouges au temps de la Commune » le maître Peintre d'Ornans :

« La déboulonner ! Est-ce que vous ne croyiez pas alors comme moi, et comme tout le monde, que la colonne n'était qu'un gigantesque tuyau de bronze ? On nous avait tant vanté les douze cents canons d'Austerlitz ! Ah ! bien oui ! tout en bronze ! Vous l'avez bien vue, quand elle a été par terre. Il n'y en avait pas l'épaisseur d'un ongle. À tel point que les nez des grenadiers laissaient percer la pierre. Douze cents canons pour une méchante feuille de métal !

La colonne Vendôme vue par Gustave Courbet dans un manuscrit autographe 1871² :

« Dieu des armées, jamais je ne m'en tire ? Reconstituer à moi seul toutes les gloires de l'ancienne armée ; ces victoires, ces conquêtes, ces défaites.

C'est un ouvrage de géant, tous ces braves n'en ont pas plus fait à eux tous,- On a vu sur la terre dans le courant de la vie humaine des monuments gigantesques, des montagnes taillées par les assyriens, les pyramides par les égyptiens, le colosse de Rhodes par les Grecs, les cathédrales gothiques par les peuples croyants - Mais ce qu'on a jamais vu, c'est un homme seul reconstituant l'ouvrage d'une nation chauvine dans ses gloires guerrières, sur une échelle de douze pieds de diamètre sur cent trente pieds de hauteur.

Que pensez-vous d'une insanité semblable, d'une proposition faite par des gens qui sont censés représenter la majorité d'une nation ?

Est-il croyable qu'un seul homme par son influence personnelle soit l'auteur sans l'assentiment de ses concitoyens d'un acte qui serait aussi antinational. Non.

Est-il possible qu'un monument aussi grotesque puisse représenter les gloires nationales et la conquête de l'esprit humain sur la sauvagerie ?...

¹ Maxime Vuillaume pamphlétaire et ingénieur actif lors de la commune.

Il est l'un des de 6000 communards qui trouveront refuge à l'étranger principalement en Suisse. Leur émigration forcée durera jusqu'à la double amnistie de 1879 et 1880.

² Institut G COURBET Tiré de : Correspondance de Gustave COURBET /s direction de C JOLY 2019 pp 666-676

